

CONDITIONS DE VENTES

Solea Vacances est une société SAS au capital de 1 102 446€, dont le siège social est situé 21 rue du faubourg saint antoine – 75011 Paris, immatriculée RCS Paris B 415 821 732 – IM 075 10 02 81, avec garantie APS. Les conditions générales de vente définissent les modalités d’achat des prestations de voyage proposées par Solea Vacances et constituent de fait, certaines des informations préalables et contractuelles édictées par les articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme Les présentes conditions, sont portées à la connaissance du client avant toute souscription. En contractant, le client reconnaît alors expressément, en avoir pris connaissance avant d’avoir effectué sa réservation et déclare en accepter, sans réserve, tous les termes. La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l’article L.211-2 II du code du tourisme Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l’Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. Solea Vacances est entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

Les conditions générales de ventes du tourisme peuvent être consultées sur le site : <https://www.legifrance.gouv.fr> ; ainsi que la directive (UE) 2015/2302 sur le site : [EUR-Lex - 32015L2302 - FR - EUR-Lex \(europa.eu\)](https://eur-lex.europa.eu/32015L2302)

SOLEA Vacances a souscrit une assurance garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle, dont les modalités sont indiquées à l’article 10 des conditions particulières de vente.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

La brochure Solea Vacances est valable du 1er Novembre au 31 Octobre. Les prix présentés dans cette brochure sont des prix indicatifs donnés à titre d’exemples et sont établis à la date du 31 mai 2024. Les taux de change et les tarifs aériens en vigueur à ces dates servent à l’établissement de nos prix. Il est expressément précisé, conformément aux dispositions de l'article 96 de la loi susvisée, que les informations figurant sur la brochure peuvent faire l'objet de certaines modifications. Celles-ci seront portées à la connaissance du client préalablement à la signature du contrat au moment de l’inscription.

Art. 1 : PRIX

Ils doivent être confirmés impérativement par l’agent de voyages vendeur au moment de l’inscription. Nos prix sont calculés de manière forfaitaire incluant un ensemble de prestations décrites dans les programmes. Ils sont basés sur un certain nombre de nuits et ne correspondent pas nécessairement à un nombre déterminé de journées entières. Si en raison des horaires imposés par les compagnies aériennes la première et la dernière journée

se trouvent écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal aucun remboursement ne pourrait avoir lieu.

Conditions enfants :

- les enfants de moins de 2 ans bénéficient d'une réduction de 90 % sur le montant total du forfait adulte. Ils voyagent sur les genoux des parents, les lits bébés et leurs repas sont payables sur place auprès des hôteliers.

Les prix comprennent :

- le TRANSPORT aérien sur vols réguliers en classe économique, de l'aéroport ou de la ville indiquée (sauf pour les rendez-vous hôtel) ;
- les TAXES aériennes incluant les surcharges carburant susceptibles de modifications.
- les SERVICES D'ACCUEIL et les TRANSFERTS à votre hôtel (sauf pour les formules séjours sans transport, services étant optionnels) ;
- le SEJOUR suivant la formule retenue en chambre double avec selon le cas, hors boissons, le petit déjeuner, la demi-pension ou la pension complète, ou la formule tout compris ;
- les TAXES de séjour (sauf à la Réunion, à Zanzibar, aux Emirats Arabes Unis et quelques hôtels aux Maldives)

Les prix ne comprennent pas :

- les services antérieurs à l'enregistrement à l'aéroport de départ ou postérieurs au retour à l'aéroport ;
- la nuit de transit éventuelle en cas de pré et post-acheminements sans correspondance le jour même ;
- les frais de formalités (vaccinations, passeport ou visa) ;
- l'assurance Assistance Rapatriement, Annulation Bagages ou Multirisques de Présence Assistance Tourisme, en supplément sur demande à la réservation ;
- les BOISSONS (sauf mention particulière) ; dans certains pays, les hôteliers ne fournissent pas d'eau en carafe. Seules des bouteilles d'eau minérale payantes vous seront proposées
- Taxes locales et services en vigueur (boissons, sièges auto, assurance voitures...)
- toutes les DEPENSES D'ORDRE PERSONNEL ;
- les EXCURSIONS FACULTATIVES : le minimum de participants requis pour la réalisation des excursions est précisé par notre représentant sur place ;

Révision de prix :

Les prix indiqués dans notre brochure sont établis en fonction, notamment des données économiques suivantes :

- coût du transport lié notamment au coût du carburant ;
- redevances et taxes afférentes aux prestations offertes, telles que les taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement dans les ports et aéroports ;
- cours des devises entrant dans la composition des prix de revient.

Ces données économiques sont retenues à la date d'établissement de la présente brochure (31/05/24), notre société se réserve le droit de modifier les prix publiés en brochure, tant à la hausse qu'à la baisse, dans les limites légales prévues par les articles L. 211-12 du code du tourisme. Toutefois et conformément à l'article L. 211-12 du code du tourisme aucune modification du prix ne pourra être appliquée au cours des 20 jours qui précèdent la date de départ prévue pour les clients déjà inscrits. Dans l'hypothèse d'une majoration, du prix de vente à plus de 20 jours du départ, les clients déjà inscrits seront avertis par lettre recommandée avec accusé de réception par leur agence de voyages. Si ce prix venait à influencer de 5% et plus sur le prix total du voyage, à la hausse ou à la baisse, cette incidence serait intégralement répercutée.

Séjours sans transport : nous nous réservons le droit d'accepter une vente de séjour hôtelier sans les prestations aériennes, contre le paiement d'un supplément forfaitaire pour frais de dossier et d'intervention : 50€/pers (max. 150€/dossier) sur toutes les destinations.

Art. 2 : ACOMPTE ET PAIEMENT DU SOLDE

Sauf disposition contraire des conditions particulières à chaque programme, l'agent de voyages vendeur reçoit du client au moment de la réservation, une somme égale à 30% du prix du voyage. Sauf dispositions contraires des conditions particulières, le paiement du solde du prix du voyage doit être effectué un mois avant la date de départ. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. Les frais d'annulation seront alors retenus conformément à l'article 5 de nos conditions de vente. Pour les inscriptions intervenant moins de 30 jours avant la date de départ, le règlement intégral du prix est exigé lors de l'inscription.

Art. 3 : FRAIS DE DERNIERE MINUTE

Supplément forfaitaire pour frais de dossier et d'intervention pour toute inscription de dernière minute à savoir 10 jours avant le départ : 50 € par dossier + frais envoi du carnet en chronopost (25 €).

Art. 4 : CESSION DU CONTRAT

Frais de cession par personne et/ou frais de changement de titre, de nom et/ou prénom (orthographe incluse), civilité auprès de toutes les compagnies aériennes : le client peut

céder son contrat et doit en informer l'agent de voyage vendeur conformément aux dispositions du code du tourisme L211 et R211-7 avec les frais suivants : à plus de 30 jours du départ, tous les frais engagés liés à l'émission des billets seront à prendre en charge (billets émis jusqu'à 100%) + 100 € de frais d'intervention ; de 29 jours à 8 jours, tous les frais occasionnés par cette cession seront intégralement facturés (100% frais billets émis, frais liés aux modifications hôtelières...) ; à compter de 7 jours du départ jusqu'au jour du départ, aucune cession, aucun changement ne sera accepté, cela sera considéré comme une annulation et les frais inhérents à celle-ci (voir tableau ci-dessous).

Art. 5 : MODIFICATION ou ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

A. PRESTATIONS TERRESTRES

DESTINATIONS	PERIODE DE SEJOURS	FRAIS D'ANNULATION/MODIFICATION
Toutes Destinations (sauf Emirats, Oman, Jordanie, Séjours Mombasa & Zanzibar, Afrique) SEJOURS - CIRCUITS - CROISIERES (hors produits spécifiques)	Reste de l'année = Entre le 1/11 et le 16/12 Entre le 9/1 et le 31/10	1) + de 30 jours avant le départ : 250 € par personne (non remboursable par l'assurance), 2) entre 30 et 21 jours avant le départ : 25 % du montant total du dossier de voyage ; 3) entre 20 et 8 jours avant le départ : 50 % du montant total du dossier de voyage ; 4) de 7 à 3 jours avant le départ : 75 % du montant du dossier de voyage ; 5) Au cours des 2 jours qui précèdent la date de départ et le jour de départ : 100% du montant du dossier de voyage.
Toutes Destinations (sauf Emirats Oman, Jordanie, Séjours Mombasa & Zanzibar, Afrique) SEJOURS - CIRCUITS - CROISIERES (hors produits spécifiques)	Entre le 17/12 et le 8/1	1) + de 60 jours avant le départ : 250 € par personne, 2) entre 59 et 35 jours avant le départ : 50 % du montant total du dossier de voyage ; 3) entre 34 et 22 jours avant le départ : 75 % du montant total du dossier de voyage ; 4) Au cours des 21 jours qui précèdent la date de départ et le jour de départ : 100% du montant du dossier de voyage
EMIRATS - OMAN - JORDANIE - SEJOURS MOMBASA & ZANZIBAR TOUS PRODUITS (hors produits spécifiques)	Toute l'année	1) + de 60 jours avant le départ : 250 € par personne (non remboursable par l'assurance), 2) entre 59 et 35 jours avant le départ : 50 % du montant total du dossier de voyage ; 3) entre 34 et 22 jours avant le départ : 75 % du montant total du dossier de voyage ; 4) Au cours des 21 jours qui précèdent la date de départ et le jour de départ : 100% du montant du dossier de voyage.
ZONE AFRIQUE (hors produits spécifiques et séjours Mombasa & Zanzibar)	Toute l'année	1) Dès la réservation, 50% de frais applicable pour toute annulation entre le jour de la réservation et 35 jours avant le départ 2) au cours des 34 jours qui précèdent la date de départ et le jour de départ : 100 % du montant total du dossier de voyage. Certains établissements appliquent des conditions plus restrictives : nous consulter (ou indication sur la proposition de vente) ; Rwanda-Ouganda 100% de frais d'annulation sur le permis « Gorilles » dès la réservation.
TOUTES ZONES PRODUITS SPECIFIQUES	Toute l'année	Certains hôtels, chambres d'hôte, gîtes, circuits ou croisières, GIR, appliquent des conditions particulières d'annulation en propre, celles-ci seront notifiées dans l'offre pré-contractuelle et le bulletin d'inscription remis au client et celles-ci feront foi.

Les barèmes du tableau ci-contre ne s'appliqueront que sur la partie terrestre.

B. BILLETERIE TRANSPORT

Pour toutes les destinations, si les billets (tous types de billets TO) sont déjà émis : de 350 € par billet à 100 % de frais seront applicables sur la partie aérienne (hors taxes). Frais réels donnés le jour de la demande de l'annulation auprès du service réservation.

- ⇒ Les billets en tarifs publics sont émis au moment de la réservation (100 % de frais hors taxes)
- ⇒ Les billets en tarifs promo sont émis en fonction de la date fournie par la compagnie (100 % de frais hors taxes)

Aucun remboursement ne peut intervenir si le client ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés sur la convocation, de même s'il ne peut présenter les documents de police ou de santé exigés pour son voyage (passeport, visa, carte d'identité, certificat de vaccinations...). SOLEA Vacances ne peut être tenu pour responsable d'un retard de préacheminement aérien, ferroviaire ou terrestre qui entraînerait la non-présentation du passager au départ, pour quelque raison que ce soit, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers.

Pendant le séjour, pour tout départ anticipé lié à un souhait personnel des clients (non liés à une non-conformité au service de voyage inclus dans le contrat), aucun remboursement ne sera possible sur les nuits restantes non consommées. Il faudra se retourner vers les assurances voyages souscrites par l'intermédiaire ou non de Solea Vacances.

Les frais d'annulation peuvent être couverts par une assurance voyage auprès de Xplorassur.

Art. 6 : MODIFICATION ou ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR ET/OU DE LA COMPAGNIE AERIENNE

Modification

Si, avant le départ, un évènement extérieur s'imposant à SOLEA VACANCES, au sens de l'article L-211-13 du code du tourisme, contraint SOLEA VACANCES à modifier un élément essentiel du contrat conclu avec le client SOLEA VACANCES avertira le client par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé réception sur un support durable le plus rapidement possible et lui proposera soit une modification du voyage, soit un voyage de substitution. Le client pourra alors accepter la modification proposée, soit résilier le contrat. Le client qui opte pour la résiliation pourra obtenir le remboursement intégral des sommes versées dans les 14 jours au plus tard après la résolution du contrat. Sauf indication contraire le client devra faire part de sa décision, acceptation de la modification ou résiliation dans un délai maximum de 7 jours à compter de réception de l'information précitée.

Conditions spécifiques de modification des billets par la compagnie aérienne :

- Pour information les billets en tarifs TO sont émis un mois avant la date de départ, (tous les frais de modifications de la part de la compagnie avant cette émission seront à la charge du client ; sauf sur demande pour une émission anticipée de ces billets avec paiement de la valeur totale des billets TTC, sous la forme d'un acompte)
- Les billets en tarifs publics sont émis au moment de la réservation (toutes les modifications seront soumises à 100 % de frais hors taxes)
- Les billets en tarifs promo sont émis en fonction de la date fournie par la compagnie (toutes les modifications seront soumises à 100 % de frais hors taxes)

Annulation

Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure ou pour des raisons tenant à la sécurité des voyageurs.

Art. 7 : TRANSPORTS

Tous nos accords aériens sont établis sur la base de tarifs individuels ou groupes en classe de réservation spécifique applicables jusqu'à la date de rétrocession ou dans la limite du stock disponible. En fonction des transporteurs et de leur gestion de vols, il se peut que cette classe désignée ne soit plus disponible, auquel cas nous pouvons être amenés à proposer des places supplémentaires dans des classes de réservation différente moyennant un supplément. Ce supplément vous sera communiqué lors de la confirmation des places.

a) Responsabilité des transporteurs

La responsabilité des compagnies aériennes participant aux voyages présentés dans cette brochure ainsi que celles des représentants, agents ou employés de celles-ci, est limitée en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature, au transport aérien des passagers et de leurs bagages exclusivement, comme précisé dans leurs conditions générales, dont un extrait figure sur les titres de transport qui leur sont remis en accord avec la convention de Varsovie.

b) Conditions spéciales

Toute place non utilisée à l'aller ou au retour ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement (même dans le cas d'un report de date).

L'abandon du passage retour pour emprunter un autre vol implique alors le règlement intégral du prix de ce passage au tarif officiel.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les types d'appareil, de regrouper sur une même ville de départ plusieurs autres villes de départ, d'acheminer les participants par voie de surface ou par tout itinéraire vers les lieux de séjours.

De plus en plus, en raison de l'intensité du trafic aérien, et suite à des évènements indépendants de notre volonté (grèves, incidents techniques...), des retards peuvent avoir lieu. Conformément aux conventions internationales, les correspondances ne sont pas garanties, même dans le cas de pré et post-acheminement émis sur un même billet. Aucune indemnisation ne pourra être accordée.

c) Aéroports

Le nom de l'aéroport, lorsque la ville desservie contractuellement en comporte plusieurs, est également cité à titre indicatif et peut être soumis à des modifications éventuelles, sans que celles-ci puissent donner lieu à un dédommagement.

En cas de changement d'aéroport à Paris, notamment (Orly, Roissy), les frais de navette, taxi, bus, parking... restent à la charge du client.

d) Partage de codes «Code share»

Les compagnies aériennes passent entre elles des accords de partage code (code share) qui consistent à commercialiser un vol sous leur propre nom alors qu'il est opéré par un appareil d'une autre compagnie. Généralement ces accords sont conclus entre les compagnies ayant des services et une notoriété comparables.

Art. 8 : FORMALITES ADMINISTRATIVES OU SANITAIRES

- Les formalités administratives indiquées dans cette brochure s'adressent uniquement aux personnes de nationalité française. Consulter votre agent de voyages pour les autres cas. Entre la parution de cette brochure et la date de départ, des modifications administratives ou sanitaires sont susceptibles d'intervenir.

Il appartient à chaque participant de vérifier la validité de son passeport et les conditions sanitaires d'entrée dans le pays. En aucun cas, SOLEA Vacances ne pourra être tenu pour responsable si le client ne peut embarquer pour des raisons administratives ou sanitaires (visa, passeport périmé ou n'ayant pas la validité exigée par les autorités du pays de destination, tests sanitaires...). Aucune indemnité ne pourra être versée.

Pour les mineurs ; ils doivent être en possession de papiers d'identité valables et à leur nom.

SOLEA Vacances ne peut accepter l'inscription d'un mineur non accompagné à l'un de ses voyages.

En conséquence, SOLEA Vacances ne peut être tenu pour responsable dans le cas où malgré cet interdit, un mineur non accompagné serait inscrit, à son insu, sur l'un de ses voyages.

Protocole sanitaire : selon le pays, la compagnie aérienne, les hôtels ou tous autres prestataires, le protocole en vigueur vous sera communiqué au moment de votre réservation (ce protocole soumis à modifications peut être amené à évoluer).

Des informations générales sont disponibles également sur les sites suivants :

www.diplomatie.gouv.fr & www.pasteur.fr

Art. 9 : QUALITE DU VOYAGE

Pendant le séjour : Le voyageur est tenu de signaler toute non-conformité, par écrit, constatée sur place dans les meilleurs délais, auprès de notre représentant sur place SOLEA Vacances. Le défaut de signalement de non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant éventuel des dommages-intérêts ou réduction de prix dus (le cas échéant), si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du client.

Après le séjour : toute réclamation devra obligatoirement être notifiée par écrit, confirmée par courrier auprès de votre agence de voyages, au plus tard un mois après le retour. Passé ce délai, le dossier ne pourra être pris en compte. Après avoir saisi le service qualité et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

SOLEA Vacances attire l'attention de sa clientèle sur le fait qu'il ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des objets oubliés ou volés et qu'il ne se charge pas de leur recherche et de leur rapatriement.

« Clause attributive de compétence : tous litiges qui naîtraient à l'occasion de la formation, l'interprétation, l'exécution et/ou la cessation du contrat, pour quelque cause que ce soit, entre SOLEA Vacances et son cocontractant, sous la réserve expresse que ce dernier ait la qualité de commerçant, sont de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de PARIS, et ce même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie. La présente clause ne s'applique pas à l'égard des personnes physiques et/ou morales n'ayant pas la qualité de commerçant ».

Art. 10 : ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

SOLEA Vacances a souscrit auprès d'ALLIANZ : 1, cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, avec le contrat d'assurance n° 62905904 garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle à hauteur de 10.000.000 €, qui couvre les dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient être causés aux participants des voyages par suite de carence ou de défaillance de ses services.

Toutefois, SOLEA Vacances peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure.

Attention aux variantes existant selon les pays quant aux garanties légales et réglementaires des hôteliers, des transporteurs et de tous les autres prestataires de service. Les clients sont en conséquence invités à nous consulter pour toutes couvertures complémentaires dont ils souhaiteraient bénéficier.

Art. 11 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

SOLEA Vacances est amenée à traiter des données à caractère personnel du client dans les termes et conditions prévus à la Politique de confidentialité dans laquelle est précisée notamment les bases légales des traitements de données à caractère personnel, la durée de conservation, les finalités de traitements, les destinataires, les droits dont le client dispose sur lesdites données, les transferts desdites données. La souscription de prestations et services touristiques édités par SOLEA Vacances implique l'acceptation par le Client des termes de la Politique de Confidentialité.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

A) ANIMAUX

Pour des raisons d'hygiène, de sécurité ou de législation, les animaux ne sont pas admis sur aucun de nos séjours ou voyages.

B) HOTELLERIE

- Classification : nous retranscrivons dans ce catalogue la classification des hôtels par étoiles ou par catégories effectuée par les ministères du tourisme locaux selon des normes qui sont ou peuvent être différentes des normes françaises. L'appréciation que nous accordons à chaque hôtel ou circuit découle directement du bilan annuel fait à partir de l'analyse des appréciations de nos clients. Les critères d'appréciation gardent toute leur signification mais aucun parallèle ne doit être fait d'un pays à l'autre.
- Libération des chambres : les règlements de l'hôtellerie internationale veulent que les participants libèrent leur chambre avant 12h00, le jour du départ quelle que soit l'heure du départ effective. De même, pour l'arrivée, les chambres sont attribuées à partir de 14h00, quelle que soit l'heure d'arrivée effective.
- Chambre individuelle : bien qu'assujetties à un supplément de prix, les chambres individuelles sont généralement en nombre strictement limité.
- Chambres triples et quadruples : dans les hôtels du monde entier, il n'existe pas de véritables chambres de ce type. Ces chambres sont en général des chambres doubles dans lesquelles sont rajoutés 1 ou 2 lits d'appoint avec pour conséquence une réduction de l'espace de la chambre. Dans certains pays, les hôtels ont pour habitude d'installer le lit supplémentaire après l'arrivée des clients, ce qui peut occasionner une attente.
- Régime d'hébergement et des repas : Hormis l'hébergement dans la catégorie de chambre

qui a été retenue par le client, il faut entendre par : par petit déjeuner, le petit déjeuner ; par demi-pension, le petit déjeuner et le dîner ; par pension complète : le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner. Les petits déjeuners sont servis selon les horaires d'usage qui sont précisés par les hôtels. Les repas, sauf mention particulière comme dans certaine formule tout compris, (ou all inclusive), n'incluent pas les boissons de toute nature. Il est précisé que dans certains pays l'eau en carafe ou du robinet n'existe pas, dans cette hypothèse l'eau est payante. La prestation repas comme la prestation tout compris (ou all inclusive) débute du jour de l'arrivée à 14h00 et s'arrête à 12H00 le jour du départ. En cas d'arrivée avant 14h00 et de départ après 12h00, aucun repas n'est fourni, notamment si le jour du départ le décollage est tardif. Tous les repas, avant 14h le jour d'arrivée ou après 12h00 le jour du départ, sont à la charge des clients. La formule tout inclus (ou all inclusive) peut comporter des variantes selon les hôtels, les prestations et les horaires que la formule recouvre seront précisées au moment de la réservation.

- Certains hôteliers exigent une tenue correcte au restaurant, quel que soit le repas, les clients sont tenus de respecter cette demande.

- Les participants d'un même dossier de réservation ont obligatoirement le même type de pension pendant toute la durée du séjour.

- Toutes les catégories de chambres sont disponibles à la réservation et sur demande, bien qu'elles ne soient pas toutes décrites dans les textes de cette brochure, par manque de place, nous consulter.

C) BAGAGES

Les réglementations nationales et internationales de sécurité obligent de placer certains objets dans les bagages qui iront dans les soutes de l'avion. Ces réglementations pouvant changer lors de la validité de la présente information, nous engageons les clients à vérifier auprès de leur Agence de Voyages cette réglementation.

D) MINIMUM DE PRESTATIONS

La location de voiture, les excursions, les services ne peuvent être vendus sans prestations hôtelières ou vols internationaux.

E) OFFRES

Toutes les offres indiquées sur les pages brochure sont soumis à conditions, nous consulter pour plus de détails.

F) CIRCUITS

Hôtels cités en brochure peuvent être remplacés par des hôtels de catégorie similaire, qui seront précisés et indiqués au moment de la conclusion du contrat.

G) Information Personnes à Mobilité Réduite

Les hôtels indiqués comme étant adaptés, d'une manière générale, aux personnes à mobilité réduite sont ceux disposant de chambres en ce sens et de parties communes avec facilités d'accès, selon les normes locales en vigueur. Par ailleurs, la prise d'un transfert privé sera préférable pour l'obtention d'un véhicule adapté aux personnes à mobilité réduite. Nous consulter pour connaître la liste des dits hôtels adéquats. Pour les circuits et compte tenu de leurs spécificités, SOLEA Vacances informera le client sur l'adéquation du voyage préalablement à la réservation. Le client devant informer SOLEA Vacances, préalablement avant toute réservation, de toute particularité le concernant et susceptible d'affecter le bon déroulement du voyage (avec ou sans fauteuil...).

SOLEA

Une marque Solea Vacances

SAS au Capital de 1 102 446 €

Cité Parchappe – 21 rue du Faubourg Saint Antoine

75011 Paris

RCS Paris B 418 821 735 – IM 075 10 02 81

Garantie A.P.S

RCP ALLIANZ n° 62905904

**Logos APS / IATA /ENTREPRISES DU VOYAGE
SETOSPHERE**

Crédit photos

Crédits photos : C. Dubois, B. Loyseau, R. Montagu, M. Renaudeau, C. Rodrigues / Pixtrotter.com, Anastasios71/ Shutterstock.com, Magic Arabia, CTS, Summertime, Escapade Zanzibar, Go Tourism, ORIGIN’afrika, Corail Hélicoptères, Desert Aventures, Istock images, Adobe Stock Images, Sophie Aubriet, F. Borny, C.Tarasse Ibolya, Sarah Didelot, Christèle Verdel, Jennifer Lavoura, © Joey Niclès Modeste, A. Proust Tanganyika Expedition, Meeting Point, Papaya Maya, Vive Mexico ; Offices de tourisme : de l’Ile Maurice (MTPA) - Bamba Sourang & Ly Hoang, du Sultanat d’Oman, de Dubaï (DTCM), de Abu Dhabi, de la Réunion (IRT), des Seychelles, de la Martinique (CMT), de la Guadeloupe (CTIG), de la République Dominicaine ; One&Only Resorts, Sunlife, Gyp Sea Hôtel Saint-Barth / L. Benoit, L. Di Orio, Mauritius Explored, Des Hôtels et des Îles, Dream Yacht, The Sands at Nomad, Sabi Sabi, Cape Town Helicopters, Coral Lodge, Saadani Safari Lodge, Variety Cruises, Finch Hattons Lodge, Ngorongoro Crater Lodge, Tswalu Motse Lodge, Little Kulala Lodge et toutes les banques d’images de nos partenaires hôteliers.

Couvertures : Adobe Stock Images

Préresse : REY Agence & Imprimeur. Imprimé en C.E.E.